



ALGÉRIE - FRANCE

LE JEU DANGEREUX DE PARIS

Page 2

LIGUE 1 MOBILIS

LE MCEB ET LE MCO
SANCTIONNÉS
DE 4 MATCHS FERMES
À HUIS CLOS

Page 16

ISSN : 1112-7449

MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 5167 | Mercredi 18 décembre 2024 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

ACCIDENTS
DE LA CIRCULATION

26 MORTS
ET 1 386 BLESSÉS
EN UNE SEMAINE

Page 16

LE 8^e CONGRÈS ARABE DE L'HABITAT

UNE VISION PARTAGÉE
POUR UN URBANISME
DURABLE ET INCLUSIF



Page 3

CAMPAGNE SUR LA SÉCURITÉ NUMÉRIQUE DE NOS
ENFANTS SOUS LA COUPE DE SORAYA MOULOUDJI

UNE RESPONSABILITÉ
COLLECTIVE

Page 4



AADL 3

LANCEMENT PROCHAIN
DE LA RÉALISATION
DE PRÈS DE 1,4 MILLION
DE LOGEMENTS

Page 5

ALGÉRIE - FRANCE

Le jeu dangereux de Paris

Rien ne va plus entre l'Algérie et la France. ? Les relations entre les deux pays sont on ne peut plus tendues. Déjà pas au beau fixe depuis quelques temps ces relations sont allées davantage en s'exacerbant.

PAR KAMAL HAMED

À Alger, on considère que la France endosse l'entière responsabilité de cette situation. Une situation qui pourrait s'envenimer un peu plus si Paris ne rectifie pas le tir et ne cesse pas immédiatement ces manœuvres malsaines.

La France, qui s'est déjà distinguée par le passé par des actes hostiles, semble ainsi avoir franchi un cap supplémentaire dans son animosité à l'égard de l'Algérie. Cette fois, en effet, il lui est directement reproché « l'implication » de ses services de renseignement dans une « campagne de recrutement d'anciens terroristes en Algérie à des fins de déstabilisation ».

C'est dire que la France est vraiment allée très loin cette fois-ci. Ces graves accusations ont carrément été signifiées à la partie française par l'Algérie. En effet, l'ambassadeur français à Alger a été, de ce fait, convoqué au ministère algérien des Affaires étrangères pour lui signifier de vive voix la totale désapprobation de l'Algérie de cette attitude franchement hostile. Comme cela



a été rapporté par des médias nationaux il a été signifié à l'ambassadeur français « la ferme réprobation des plus hautes autorités algériennes face aux nombreuses provocations et actes hostiles français en direction de l'Algérie ».

Cette grave affaire, ou plutôt ce complot fomentée par les services secrets français, a été révélée par un documentaire diffusé sur une chaîne publique, à savoir Al 24 news. Fort heureusement la vigilance des services algériens a

permis de mettre en échec cette tentative de déstabilisation. Cependant les autorités françaises ont nié en bloc en réfutant ces accusations.

« Ce sont des accusations infondées et fantaisistes » a juste rétorqué le chef de la diplomatie française. En tout cas par cette attitude les services français viennent mettre leur grain de sel dans des relations déjà marquées par de fortes tensions et qui traversent depuis de longs mois déjà une forte zone de turbu-

lences. A ce titre on rappelle que le soutien apporté par la France aux thèses marocaines sur la question du Sahara occidental a irrité l'Algérie. Au mois de juillet dernier la France a clairement apporté son soutien au plan d'autonomie de ce territoire défendu bec et ongle par le Maroc.

Dans une lettre adressée au souverain marocain le président français que le plan marocain d'autonomie du Sahara occidental de 2007 est « la seule base pour aboutir à une solution politique juste, durable et négociée conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies ».

La réaction alfiérienne ne s'est pas fait attendre puisque l'ambassadeur d'Algérie en France a été vite rappelé pour protester contre cette action française. Alger a dénoncé un « pas qu'aucun autre gouvernement français avant lui n'avait cru devoir franchir ».

Cette affaire du Sahara occidental est venue se greffer à de nombreux dossiers en suspens entre les deux pays et qui enveniment grandement leurs relations. La montée en France du discours hostile à l'Algérie, qui s'est notamment matérialisé par la demande de l'abrogation des accords de 1968, n'est que, en vérité, que l'expression visible de cette haine que vouent certains milieux politiques français nostalgiques de « l'Algérie française ». Avec cette nouvelle affaire de tentative de déstabilisation autant dire que les relations entre Alger et Paris sont entrées dans une phase des plus critiques.

K.H.

DIPLOMATIE :

Candidature de l'ambassadrice Haddadi au poste de vice-présidente de la Commission de l'UA

PAR RAYAN NASSIM

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf, a affirmé que la candidature de l'Algérie au poste de Vice-présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), découle d'une forte détermination à servir l'Union avec sérieux et engagement. S'exprimant lors de la cérémonie organisée à l'occasion du lancement officiel de la campagne de la candidate de l'Algérie au poste de vice-présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), l'ambassadrice Selma Malika Haddadi, en marge de la visite officielle qu'il effectue en Ethiopie, en sa qualité d'envoyé spécial du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, M. Attaf a précisé que « la candidature de l'Algérie ne relève pas d'une quête vaine de prestige ou encore d'une quête d'influence ou de gloire et ne procède pas d'une volonté soudaine de marquer des points politiques », a-t-il soutenu.

La candidature de l'Algérie « procède d'une forte détermination visant à servir notre Union africaine avec sérieux et engagement et d'une profonde conviction que cette candidature intervient dans un contexte approprié, marqué par

des défis et des attentes au niveau du nouvel espace continental. Elle émane, également, d'un profond sens du devoir envers l'Afrique que nous nous engageons à honorer avec tous nos frères africains engagés, loyaux et de bonne foi », a dit le ministre d'Etat. M. Attaf a transmis, à cette occasion, « les salutations chaleureuses du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, qui accorde une grande importance à vos efforts et au rôle de notre organisation continentale, l'Union africaine », affirmant que « le président de la République, à l'instar de ses homologues chefs d'Etat et de Gouvernement des pays africains, est très soucieux de l'avenir de notre organisation et est pleinement engagé à ce que l'Algérie apporte sa contribution au renforcement de nos efforts collectifs pour la paix, la stabilité, l'intégration et la prospérité commune ». « Dans deux mois, a-t-il souligné, les Etats membres de notre organisation auront l'occasion d'élire une nouvelle direction à la tête de la Commission de l'Union africaine (UA) », précisant que cette opération peut paraître comme une « mission simple et ordinaire, sachant que nous sommes passés par cette pratique au moins cinq fois depuis le passage de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) à l'Union africaine (UA), et pas moins de quinze

fois depuis la création de l'OUA en 1963 ». Abstraction faite de ce parcours riche, poursuit M. Attaf, « nous croyons fermement que les prochaines élections ne seront pas ordinaires » car « la période que nous vivons n'est pas ordinaire, étant marquée par des crises complexes et de profondes perturbations, voire une période d'incertitude mondiale ». « Il est indéniable que le monde a fortement besoin de beaucoup de sagesse politique et de clairvoyance stratégique, deux valeurs qui ont depuis toujours caractérisé la famille africaine », a-t-il soutenu, ajoutant que l'Algérie aspire à ce que « notre organisation continentale, l'UA, joue un rôle prépondérant dans le traitement de cette situation mondiale déplorable, en plaçant pour les principes et règles qui constituent le fondement du système international contemporain ». Il a insisté sur la nécessité « impérieuse et urgente » de faire entendre la voix de l'Organisation et de lui permettre d'apporter sa contribution de manière active et vitale. Dans cette perspective, « le gouvernement algérien a décidé de présenter officiellement la candidature de l'une de ses filles des plus intègres et des plus compétentes en termes d'appartenance africaine, l'ambassadrice Selma Malika Haddadi, au poste de vice-présidente de la Commission de l'UA », a indiqué le min-

istre d'Etat rappelant « que cette dernière, récemment nommée ambassadrice en Ethiopie et représentante permanente auprès de l'UA et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, est une experte juridique et une diplomate chevronnée ». Il a ajouté que son riche parcours et sa connaissance approfondie des affaires africaines et internationales se reflètent dans son expérience précieuse dans les différents postes qu'elle a occupés, tant en Algérie, en qualité de Directrice générale des affaires africaines, qu'au sein des différentes missions diplomatiques en Afrique, y compris au Kenya et à Addis-Abeba, et dans d'autres centres diplomatiques multilatéraux, dont le Bureau des Nations Unies à Genève.

Le ministre a souligné que l'ambassadrice Haddadi œuvrera pleinement, si elle est élue, à garantir que la Commission de notre organisation continentale fonctionne selon les meilleures normes de gestion en matière de ressources humaines et financières, affirmant qu'elle « apportera à la Commission l'énergie nécessaire, la dynamique et la compétence requises pour une gestion plus efficiente et plus efficace en vue de libérer le potentiel immense de l'Afrique que nous voulons et que nous chérissons ».

R.N.

LA COUR CONSTITUTIONNELLE HONORE LES ÉLÈVES :

Distinction des lauréats du concours sur la Constitution

La Cour constitutionnelle a organisé, mardi à Alger, une cérémonie de distinction en l'honneur des élèves lauréats de la 3e édition du concours national des meilleurs travaux scolaires (2023/2024) sur le thème «la Constitution et la citoyenneté», en collaboration avec le ministère de l'Education nationale.

PAR LAKHDARI BRAHIM

La cérémonie s'est déroulée en présence du président de l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Brahim Boughali, d'un représentant du président du Conseil de la nation et de plusieurs membres du gouvernement. A cette occasion, le président de la Cour constitutionnelle, M. Omar Belhadj, a salué les «résultats excellents» de ce concours placé cette année sous le slogan: «La culture juridique, fondement de la citoyenneté», avec la participation record de plus d'un million d'élèves scolarisés dans 1150 CEM et 493 lycées. «A travers



leurs œuvres artistiques exceptionnelles, les élèves ont exprimé leur compréhension des objectifs et des significations de la Constitution, ainsi que leur imprégnation des valeurs du droit», a-t-il dit. Il a ajouté que ces résultats «reflètent l'importance des réformes entreprises dans le système éducatif et ses programmes d'enseignement au cours des trois dernières années. Ces avancées significatives ont été rendues possibles grâce à l'attention particulière accordée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, pour que l'école algérienne devienne une source de savoir, d'acquisition d'outils de la pensée équilibrée et ouverte sur le monde, contribuant ainsi à former des citoyens attachés aux valeurs civilisationnelles de la nation, à l'identité et à la culture nationales, conscients du sens du passé et des défis du présent et de l'avenir». De son côté, le ministre de l'Education nationale, Mohammed Seghir Sadaoui, a mis en avant l'importance de ce

concours «pour renforcer et approfondir la relation participative entre le ministère et la Cour constitutionnelle en vue de contribuer à la promotion de la culture constitutionnelle auprès des jeunes générations». Il a également souligné «l'engagement du ministère à pérenniser ce partenariat afin d'instaurer la culture constitutionnelle auprès des élèves de tous les cycles éducatifs». Il a exprimé sa conviction que «ce partenariat portera ses fruits à travers l'augmentation du nombre de participants et en formant une génération imprégnée de la culture constitutionnelle et des valeurs de citoyenneté et soucieuse de l'avenir de son pays et de la protection de ses symboles sacrés». La cérémonie de distinction a concerné les élèves des cycles moyen et secondaire relevant de 26 directions de l'éducation. Sur un total de 1.067.339 participants, 731.842 élèves suivent leur scolarité en cycle moyen et 335.497 élèves en cycle secondaire.

L.B.

APN :

Visite des stagiaires de l'ESGN

Un groupe de stagiaires de l'Ecole supérieure de la Gendarmerie nationale (ESGN) de Zéralda (Alger), a effectué lundi une visite d'information au siège de l'Assemblée populaire nationale (APN), indique un communiqué de la chambre basse du Parlement. Lors de sa rencontre avec les stagiaires, le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Brahim Boughali a souligné «le rôle crucial joué par la Gendarmerie nationale dans la préservation de la sécurité du pays et des citoyens», saluant sa «disponibilité sur le terrain et son adaptation aux spécificités de la conjoncture». La rencontre a également permis à M. Boughali d'évoquer les efforts de numérisation ayant permis de «surmonter de nombreux obstacles» ainsi que «les missions attribuées à la Commission de la Défense nationale de l'APN, et sa contribution à la mise en avant du rôle de l'Armée nationale populaire (ANP) dans la préservation de la sécurité et de la stabilité outre le renforcement du développement national». Pour sa part, le vice président

de l'APN, Cheikh Berbara a «présenté à la délégation les structures de l'APN et leurs rôles, tandis que le directeur général de la législation a présenté un exposé exhaustif sur l'évolution du système parlementaire, la composition de l'Assemblée et ses fonctions aux volets législatif et de contrôle, en sus d'une explication détaillée sur le parcours des lois», indique la même source. A la salle de conférences, les visiteurs ont assisté à une audience tenue par la commission de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et des affaires religieuses consacrée à l'audition d'un exposé du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique sur son secteur. Par la suite, le groupe s'est rendu à l'annexe de l'Assemblée sise aux Annassers, où les officiers stagiaires ont suivi un exposé sur les services informatiques offerts par la bibliothèque ainsi que les titres y disponibles, conclut le communiqué de l'APN.

R.N.

CNA :

Goudjil reçoit l'ambassadrice du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Le président du Conseil de la nation, Salah Goudjil, a reçu, lundi, Mme Sharon Anne Wardle, ambassadrice du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui lui a rendu une visite d'adieu au terme de sa mission en Algérie, indique un communiqué du Conseil.

La rencontre a été l'occasion «d'évoquer les relations bilatérales entre l'Algérie et le Royaume-Uni, fondées sur le respect, le dialogue stratégique et les intérêts mutuels, ainsi que les moyens de les renforcer à travers l'intensification de la coopération, notamment dans les domaines économique et commercial, tout en promouvant le volet parlementaire à travers tous ses mécanismes diplomatiques», précise le communiqué.

Les discussions ont également porté sur «l'actualité internationale marquée par des transformations effrénées, des violences et tensions accrues».

Les deux parties ont échangé les vues «autour de plusieurs questions régionales et internationales, notamment la situation tragique à Ghaza et dans les territoires palestiniens occupés, ainsi que l'incapacité de la communauté internationale et des Nations Unies à mettre un terme au génocide commis par l'occupation sioniste contre le peuple palestinien et à décoloniser le Sahara Occidental».

A cette occasion, l'ambassadrice britannique a exprimé «sa reconnaissance quant aux facilités accordées par les autorités algériennes tout au long de sa mission en Algérie. Elle a également souligné les résultats fructueux de son expérience diplomatique en Algérie, affirmant que la représentation de son pays lui a permis de s'enquérir de près des progrès significatifs réalisés par notre pays dans tous les domaines, ainsi que son rôle important au sein du Conseil de sécurité international».

Dans ce contexte, elle s'est dite «fière d'avoir contribué à concrétiser plusieurs initiatives de coopération bilatérale, en phase avec la volonté du Royaume-Uni d'approfondir ses relations constructives avec l'Algérie, notamment grâce aux opportunités prometteuses offertes».

Lors de cette rencontre, Mme Wardle a affirmé «la nécessité d'une solution urgente à la question palestinienne», appelant «la communauté internationale à agir pour mettre fin au conflit dans la région, initier sa reconstruction et instaurer la paix».

De son côté, M. Goudjil a souligné «l'ouverture de l'Algérie, sous la direction du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à toute forme de coopération avec les pays amis, dont le Royaume-Uni». Il a insisté sur la nécessité de renforcer «le volet économique des relations bilatérales pour être à la hauteur des liens politiques et humains exceptionnels entre les deux pays, notamment à la lumière de la renaissance économique que connaît notre pays, basée sur l'économie de la connaissance et la promotion des investissements».

R.N.

DISCUSSION SUR LA MÉMOIRE DE LA RÉVOLUTION :

Rencontre de Laïd Rebiga avec les secrétaires de wilaya

Le ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, Laïd Rebiga, a reçu, lundi, les secrétaires de wilaya d'organisations nationales, dans le cadre des rencontres périodiques avec la famille révolutionnaire et les acteurs de la société civile, indique un communiqué du ministère. M. Rebiga a reçu le secrétaire de wilaya de l'organisation des Moudjahidine de la wilaya de Béjaia, le secrétaire de wilaya de l'Association nationale des Grands invalides de la Guerre de libération nationale (ANGIG), le secrétaire de wilaya de l'association de la 7e wilaya historique ainsi que le président de l'Association 8 mai 1945, et ce dans le cadre des rencontres périodiques avec la famille révolutionnaire et les acteurs de la société civile, précise la même source. A cette occasion, le parcours militant des moudjahidine de la 7e wilaya et leur lutte contre le colonisateur ont été évoqués. M. Rebiga a souligné, à ce propos, «l'importance pour les générations montantes de s'inspirer de l'histoire de leurs prédécesseurs qui se sont sacrifiés pour notre chère patrie», réaffirmant «son engagement à la mise en œuvre des orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, pour la sauvegarde de la mémoire nationale». «L'Algérie nouvelle, fidèle au serment des chouhada, avance à pas sûrs grâce aux efforts de ses enfants loyaux, unis autour du projet national pour le parachèvement du processus du renouveau», a-t-il ajouté.

R.N.

CAMPAGNE SUR LA SÉCURITÉ NUMÉRIQUE DE NOS ENFANTS SOUS LA COUPE DE SORAYA MOULOUDJI

Une responsabilité collective

Quotidiennement exposés aux outils numériques, mais bien souvent peu conscients des risques encourus dans leurs pratiques, les enfants s'exposent ainsi aux dangers dans un monde où la digitalisation façonne chaque aspect de notre vie quotidienne.

PAR IDIR AMMOUR

Face à ces défis, une campagne de sensibilisation pour protéger les enfants des dangers numériques est lancée depuis lundi dernier à Alger. Placée sous le slogan «*La sécurité numérique pour nos enfants... une*



responsabilité partagée», cette campagne se déroule jusqu'au 21 décembre. Elle vise à sensibiliser le grand public sur l'importance de protéger les enfants des menaces liées à l'usage des technologies et d'internet.

Pour mener à bien et réussir la campagne nationale de sensibilisation, le ministère de tutelle a préparé un tas de programmes à caractères éducatif, cyber-sécuritaire, culturel et anticipatif. Un programme riche qui sera ponctué par de nombreuses interventions conjointes de tous les secteurs.

Ces activités de sensibilisation seront également renforcées via la page officielle du ministère sur Facebook, en présentant une série de publications de sensibilisation destinées aux parents, enseignants et éducateurs, portant sur l'identification des risques d'internet auxquels les enfants

peuvent être exposés, avec une explication exhaustive des méthodes et types de cybercriminalité, ainsi qu'un ensemble de recommandations et de consignes garantissant une utilisation sûre d'internet, selon toujours la même source. Dans son discours d'ouverture, la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Soraya Mouloudji, a insisté sur la dimension nationale et stratégique de cette problématique. «*Nos enfants d'aujourd'hui seront les bâtisseurs et les protecteurs de notre pays demain. Par conséquent, leur prise en charge dépasse les aspects matériels, tels que l'alimentation et la santé, bien que ces derniers soient essentiels*», a-t-elle déclaré. Elle a souligné qu'«*un encadrement éducatif de qualité et une formation équilibrée*» sont fondamentaux pour élever les enfants dans le respect des

valeurs nationales et de l'héritage civilisationnel algérien. Pour y remédier, elle appelle à une vigilance accrue et à un encadrement familial renforcé lors de l'utilisation d'internet. Dans ce contexte, elle a rappelé que l'Algérie a toujours été pionnière dans la protection des droits de l'enfant, comme en témoignent ses ratifications de conventions internationales et la mise en œuvre de lois nationales, telles que la loi n°15-12 sur la protection de l'enfance. Pour appuyer ses propos, elle cite aussi l'article 71 de la Constitution qui stipule que «*l'État et la famille doivent protéger les droits de l'enfant en veillant à son intérêt*». Mouloudji a, par ailleurs, insisté sur la nécessité d'une collaboration entre les institutions de l'État, la société civile et les familles pour assurer la sécurité des enfants.

I. A.

CNAS D'ALGER

Clôture de la campagne nationale de sensibilisation sur la toxicomanie

La campagne nationale de sensibilisation sur la toxicomanie, lancée le 3 mars dernier par la Caisse nationale des Assurances sociales (Cnas), agence d'Alger, a été clôturée par l'organisation d'une journée d'information dédiée à son personnel, indique mardi un communiqué de l'agence.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre des «*efforts continus déployés par la Cnas visant à prévenir et à combattre ce fléau, notamment dans les milieux professionnels*», note le communiqué, ajoutant que cette journée d'information a été animée par des experts et médecins qui se sont attardé sur les dangers de la toxicomanie. A cet effet, ils ont souligné «*l'impact destructeur*» de la toxicomanie sur la santé physique et mentale ainsi que ses conséquences sur le milieu professionnel, ajoutant que ce fléau représente un «*danger majeur*» pour la santé des individus, mais également un «*facteur de perturbation*» dans les environnements de travail. La même source rappelle que la toxicomanie «*entraîne une baisse significative de la productivité, une augmentation des accidents professionnels et affecte considérablement le bien-être des employés*», soulignant que la «*sensibilisation des travailleurs sur ces risques est primordial pour préserver un climat professionnel sain et sécurisé*». En outre, les experts ont insisté sur la nécessité d'une «*vigilance accrue*» au sein des entreprises et des administrations, ajoute le communiqué, notant que les interventions thématiques et les échanges de ces experts «*ont permis au personnel de mieux comprendre les mécanismes de dépendance, les moyens de prévention ainsi que les solutions disponibles pour accompagner les personnes en difficulté*». A travers cette action, la Cnas-agence d'Alger «*réaffirme son engagement en faveur de la lutte contre la toxicomanie*», ajoute la même source, précisant que depuis le lancement de la campagne, l'Agence a «*multiplié les initiatives en organisant des ateliers de sensibilisation, la distribution de supports informatifs et l'accompagnement des personnels à travers des dispositifs d'écoute et d'orientation, ce qui témoigne de la volonté de la CNAS de contribuer activement à la sensibilisation des citoyens et des professionnels, en plaçant la santé et la sécurité au cœur de ses priorités*».

R.N.

DOUANES

Ces appareils sont interdits d'entrée en Algérie

Le directeur central et responsable du projet de numérisation à la Direction générale des Douanes, Redouane Boutaleb, a averti les voyageurs arrivant en Algérie de ne pas introduire certains appareils sensibles qui nécessitent des autorisations préalables. Lors de sa participation à un programme à la Radio algérienne, Boutaleb a rappelé aux voyageurs d'éviter d'importer certains appareils sensibles qui nécessitent des autorisations préalables lors de leur retour de voyage. Parmi ces appareils figurent les drones, les appareils de localisation, les jumelles, ainsi que les armes interdites. De plus, les marchandises à usage commercial soumises à des réglementations douanières commerciales sont également concernées.

Un arrêté ministériel conjoint a été publié en novembre 2024, précisant les conditions et procédures relatives à l'acquisition, à la détention et à l'utilisation des appareils sensibles.

Cet arrêté confirme la poursuite de l'application de l'article 17 de l'arrêté ministériel du 13 octobre 2011, tout en introduisant de nouveaux détails concernant les demandes d'utilisation des appareils sensibles, qui figurent désormais sur des listes spécifiques.

Système électronique pour les voyageurs et élimination progressive des autorisations papier

Le même responsable a révélé que l'administration des Douanes a commencé à généraliser un système électronique des-

tiné aux voyageurs, permettant à ces derniers de soumettre à distance les informations concernant le carnet de passage des véhicules, la déclaration de devises étrangères et les objets de valeur, via la plateforme numérique de la Direction générale des Douanes.

Ce service a été déployé dans les ports, aéroports et points de passage frontaliers terrestres à l'échelle nationale.

Il a également annoncé qu'il y aurait progressivement une élimination des autorisations papier, qui entraînent la formation de longues files d'attente en raison des procédures douanières lentes et compliquées pour les voyageurs et les hommes d'affaires.

Plus de 37 000 carnets de passage pour véhicules et 8 000 déclarations électroniques

Redouane Boutaleb a aussi révélé qu'il y a eu plus de 37 000 carnets de passage pour véhicules enregistrés depuis l'activation du système.

De plus, plus de 8 000 déclarations électroniques ont été effectuées concernant les devises étrangères et les objets de valeur. Il a mis en avant les efforts pour atteindre des niveaux élevés d'efficacité et de performance du système avec le temps, soulignant qu'une campagne de sensibilisation est en cours pour informer les voyageurs des avantages du nouveau système numérique.

Boutaleb a précisé que l'objectif est de permettre aux voyageurs de préparer ces

déclarations électroniquement depuis chez eux et de créer un environnement numérique sans papier.

Il a ajouté : «*Le système informatique offre des services exceptionnels et de grandes facilités pour les opérateurs économiques lors des exportations et des importations, grâce aux agents des douanes agréés qui peuvent établir des déclarations à distance et soumettre les documents justificatifs sans se rendre aux bureaux des douanes, tout en suivant automatiquement et en temps réel le parcours du processus douanier et le règlement des droits de douane*».

Les Douanes ont fait des progrès considérables dans la numérisation

Redouane Boutaleb a estimé que les Douanes ont accompli des progrès significatifs dans la réalisation du programme de numérisation, notamment par le développement des infrastructures et la création d'un centre de données (data center), avec l'utilisation de la fibre optique et du satellite algérien (SAT 1), en particulier pour les équipes mobiles et celles situées dans les régions éloignées.

Il a indiqué que l'institution des Douanes a réussi à développer et à moderniser un nouveau système informatique conforme aux normes de l'Organisation mondiale des Douanes. Ce système, connu sous le nom de «*SAZ*», permet de suivre les dernières technologies de l'information et de la communication.

R.N.

LE 8^E CONGRÈS ARABE DE L'HABITAT :

Une vision partagée pour un urbanisme durable et inclusif

Les travaux du 8^e Congrès arabe de l'habitat ont débuté hier au Centre international de conférences CIC-Abdelatif Rahal à Alger, sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

PAR MOUNIR HAMROUCHE

Ce congrès, qui se tient pendant trois jours, est placé sous le thème de «l'urbanisme et la construction durables : défis et espoirs prometteurs». L'événement s'inscrit dans le cadre de la 41^{ème} session du Conseil des ministres arabes de l'Habitat et de l'Urbanisme et vise à établir un dialogue entre les pays arabes et les experts internationaux pour partager des visions et des solutions autour des problématiques liées à l'habitat, à l'urbanisme et à la construction durable.

Un engagement commun pour un habitat de qualité

L'ouverture des travaux a été présidée par le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi, en présence de nombreuses personnalités, dont le secrétaire général adjoint de la Ligue arabe, Ali Ben Brahim El-Maliki, et des ministres arabes du secteur, ainsi que des experts et chercheurs. Ce rassemblement international a été l'occasion de débattre sur des questions essentielles concernant la modernisation des politiques de l'habitat et la mise en œuvre d'une urbanisation durable. Le ministre Belaribi a ouvert la cérémonie en exprimant sa gratitude envers le ministre libyen de l'Habitat pour avoir remis la présidence du congrès à l'Algérie, avant de réaffirmer l'engagement constant du pays pour une meilleure qualité de vie et un habitat digne dans les pays arabes. Il a également profité de cette tribune pour réitérer le soutien indéfectible de l'Algérie à la cause palestinienne, soulignant que la position du pays, claire et constante, se manifeste aussi bien sur la scène internationale qu'au sein de l'ONU, toujours en faveur de la Palestine, qu'elle soit victime ou injustement traitée.

Des discussions axées sur des solutions durables

Au cœur de ce congrès, plusieurs thématiques majeures sont abordées, notamment l'urbanisme durable, la construction de logements décent et abordables, ainsi que la conception de villes résilientes et respectueuses de l'environnement. Le congrès met également l'accent sur l'importance de la planification urbaine intégrée, qui prend en compte les objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'objectif 11 visant à rendre les villes inclusives, sûres, résilientes et durables. Les participants discutent aussi des avancées technologiques dans la construction, des matériaux écologiques et de l'importance des bâtiments respectueux de l'environnement. Il s'agit là de définir de nouvelles pratiques pour répondre aux besoins croissants en matière de logement tout en assurant une préservation de l'environnement pour les générations futures. Une attention particulière est accordée aux politiques de logement abordable pour toutes les catégories sociales et à la pro-



motion de projets d'habitat durable, intégrés aux réalités locales.

Des espaces de collaboration et d'innovation

Les échanges entre ministres, experts et représentants d'organisations internationales permettent de mettre en lumière des solutions innovantes adaptées aux défis actuels. Le congrès prévoit également une session spécifique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), où seront présentés les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouvel Agenda Urbain (NUA), ainsi que la Stratégie arabe pour le logement et le développement urbain durable. Un moment clé du congrès sera la signature d'une convention de coopération entre le Centre national de recherche appliquée en génie parasismique (CGS) et le Centre arabe de prévention des risques sismiques et autres catastrophes naturelles, visant à renforcer la résilience des constructions face aux risques naturels, un sujet crucial dans la région. En parallèle, une exposition dédiée

à l'habitat aura lieu, mettant en valeur les projets innovants et les bonnes pratiques en matière de logement durable, avec la participation des ministères de l'Habitat et de l'Urbanisme des pays arabes ainsi que des entreprises spécialisées dans le secteur.

Une vision commune pour l'avenir

Le 8^{ème} Congrès arabe de l'Habitat représente une plateforme essentielle pour la coopération et le partage de connaissances entre les pays arabes, en particulier sur les enjeux urgents liés à la durabilité urbaine et au logement accessible. L'Algérie, en accueillant cet événement, confirme son rôle central dans le développement des politiques d'habitat durable au sein du monde arabe. Grâce à ces échanges fructueux, les gouvernements et acteurs concernés espèrent réussir à définir des stratégies concrètes et efficaces pour améliorer la qualité de vie dans les villes arabes, dans le respect de l'environnement et des objectifs mondiaux de développement durable.

M. H.

LAKHDAR GHUERS :

« Faire d'Alger une métropole rayonnante dans le bassin méditerranéen »

À l'horizon 2030, Alger sera l'une des capitales les plus attrayantes, dans le contour méditerranéen et dans tout le continent africain. Selon Lakhdar Ghuers, conseiller du wali d'Alger, la vision stratégique du développement et de la modernisation de la capitale, adoptée par l'Etat, va permettre à «El Mahroussa» de rayonner et de retrouver sa splendeur d'antan. Au lendemain de la présentation de la vision stratégique de développement et de modernisation de la capitale, à laquelle a assisté le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, M. Ghuers a affirmé, lors de son passage hier dans l'émission «L'invité du Jour», de la Chaîne 3 de la Radio algérienne, que «l'objectif principal est de faire de la ville d'Alger une métropole qui rayonne dans le bassin méditerranéen et qu'Alger retrouvera sa splendeur d'antan». Pour hisser Alger au rang des grandes capitales dans le monde, plusieurs projets sont

entrepris dans le cadre d'une vision globale, développée en quatre thèmes principaux. « Cette vision comprend quatre plans, bleu, jaune, vert et blanc », indique le conseiller du wali d'Alger. Le « Plan Bleu » consiste à rétablir la liaison ombilicale reliant la ville à la mer, afin de permettre aux habitants de la capitale, ainsi qu'aux visiteurs, de profiter des bienfaits de la mer, explique M. Ghuers. L'orateur enchaîne en signifiant que le « Plan Jaune » traite de la mobilité et des déplacements, le « Plan Vert » vise à restaurer les équilibres écologiques, en offrant des espaces sains, alors que le « Plan Blanc » concerne la réhabilitation de tout ce qui touche aux bâtis, y compris la Casbah. Evoquant les projets en cours de réalisation au niveau de la façade maritime, et ceux en voie d'achèvement, l'invité de la Chaîne 3 a révélé que la promenade des Sablettes sera bientôt achevée. Concernant les aménagements entamés

AADL 3

Lancement prochain de la réalisation de près de 1,4 million de logements

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi a annoncé, mardi à Alger, que le programme de logements location-vente «AADL 3» sera bientôt lancé, avec la réalisation de près de 1,4 million d'unités. Lors de sa visite d'une exposition dédiée aux organismes arabes de l'habitat et de l'urbanisme, en marge du Congrès arabe de l'habitat, le ministre a précisé qu'«après le programme AADL 1 avec ses 55.000 unités, puis AADL 2 avec ses 560.000 logements, nous allons lancer, ces jours-ci, un programme de près de 1,4 million de logements dans le cadre de cette formule réussie».

Les inscriptions pour le programme «AADL3» avaient débuté le 5 juillet dernier via une plateforme électronique dédiée à cet effet. M. Belaribi a affirmé, à cette occasion, que l'Agence nationale pour l'amélioration et le développement du logement (AADL) est «le plus grand promoteur immobilier de la région méditerranéenne, au vu des projets immobiliers publics qu'elle supervise». Rappelant la décision du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en 2024, «d'interdire l'importation de matériaux de construction, le ministre a souligné que tous les matériaux de construction utilisés dans le pays sont de fabrication algérienne, mettant en avant à ce propos le progrès réalisé dans la fabrication locale et durable de différents types de matériaux.

Afin de préserver les ressources en bois, le secteur s'oriente vers l'utilisation des matériaux industriels, comme le plastique, et leur généralisation dans toutes les opérations de réalisation», a précisé le ministre, ajoutant que les entreprises étrangères sont désormais tenues de «créer de petits ateliers pour produire des plastiques de type PVC».

R.N.

DOUANES

Saisie de près de 400.000 produits contrefaits en 2023

L'Administration générale des douanes a annoncé, lundi, qu'elle avait réussi à saisir environ 400.000 produits contrefaits au cours de l'année 2023.

Lors de son intervention lors du septième colloque international sur la contrefaçon, Arzaki Henad, directeur adjoint de la lutte contre la fraude, a confirmé que le nombre de marchandises saisies pour suspicion de contrefaçon avait atteint 394.929 produits en 2023, contre 687.363 en 2022.

Henad a précisé que la contrefaçon en 2023 avait concerné 50% des pièces de rechange, 45% des produits cosmétiques, en plus des articles sportifs

(3%) et des vêtements (2%). Il a ajouté que le principal pays d'origine de ces produits contrefaits était la Chine (54,4%) et les Émirats arabes unis (45,5%).

Depuis la mise en place du système de saisie des produits contrefaits en 2007, plus de 14,5 millions de produits ont été saisis. Henad a également indiqué que les demandes d'intervention liées à la contrefaçon avaient atteint 45 demandes en 2024, avec 43 avertissements émis.

En ce qui concerne les médicaments contrefaits, le représentant de l'Organisation mondiale de la santé en Algérie, Nabil Menasséria, a rassuré en déclarant que l'Algérie n'était pas encore touchée par ce phénomène, précisant que le marché mondial des médicaments contrefaits avait atteint 30,5 milliards de dollars.



INDUSTRIE

Signature de conventions-cadre entre des groupes publics pour un partenariat stratégique et de nouveaux projets

Trois conventions-cadre ont été signées, lundi à Alger, entre des groupes publics en vue de concrétiser un partenariat stratégique et de lancer de nouveaux projets d'investissement, à travers l'optimisation des capacités de chaque groupe, indique un communiqué du ministère de l'Industrie et de la Production pharmaceutique.

Ces conventions ont été signées entre la Holding Madar de gestion et de développement des actifs et des ressources, la Holding algérienne des spécialités chimiques (ACS), la Société nationale de sidérurgie (SNS) et la Holding des industries méca-

niques (AGM), par les P-dg de ces dernières, en présence du ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Sifi Ghrieb.

Ces conventions définissent le cadre général de coopération entre les parties signataires, à l'effet de renforcer et d'insuffler une nouvelle dynamique aux relations liant ces groupes industriels à même de réaliser davantage de coordination et de cohésion, de développer les activités actuelles et de lancer de nouveaux projets d'investissement à travers l'optimisation des capacités et des opportunités de chaque groupe, note le communiqué.

En plus d'un financement direct par Madar des nouveaux projets d'investissement des groupes ACS, SNS, AGM, ces accords permettent d'entrer en partenariat direct avec ces derniers, à travers l'acquisition d'actions ou la création de joint-ventures pour la réalisation de ces projets. Ces accords interviennent dans le cadre des orientations données par M. Ghrieb, lors des rencontres d'évaluation l'ayant réunis avec différents groupes industriels, au cours desquelles il avait souligné l'importance d'une coopération et synergie entre ces groupes et entre le secteur industriel et les autres sec-

teurs, selon la même source. A cet effet, le ministre s'est félicité de la signature de ces accords, "favorables au lancement et à la relance de projets concrets dans les domaines des industries chimiques, mécaniques et de sidérurgie", soulignant l'impératif de hâter leur concrétisation et mise en service, ajoute le communiqué. Par ailleurs, M. Ghrieb a insisté sur la nécessité d'exploiter rapidement "le potentiel important de ces groupes industriels, préconisant de lancer des partenariats stratégiques entre les différents groupes industriels pour une meilleure efficacité économique.

CREA

Les opérateurs économiques adhèrent aux efforts de l'Etat pour la promotion des exportations hors hydrocarbures

Le président du Conseil du nouveau économique algérien (Crea), Kamel Moula, a mis en avant l'adhésion des opérateurs économiques aux efforts de l'Etat pour la promotion des exportations hors hydrocarbures, notamment à la faveur de la feuille de route tracée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, lors de la réunion de travail qu'il a présidée dimanche.

Dans une déclaration à l'APS, M. Moula a souligné que les efforts majeurs déployés par l'Etat pour promouvoir les exportations, dont l'ouverture de banques dans plusieurs pays, la mise en place de couloirs verts et l'organisation d'expositions permanentes pour les produits algériens, méritent d'être salués.

Il a, dans ce cadre, mis en avant

l'adhésion des opérateurs économiques aux mesures mises en place, notamment l'utilisation des canaux bancaires algériens à l'étranger qui facilitent les transactions et les relations entre les partenaires commerciaux, assurant que le Conseil était disposé à soumettre des propositions en s'appuyant sur l'expérience des opérateurs pour renforcer ces outils et les rendre plus efficaces.

La feuille de route tracée par le président de la République pour promouvoir les exportations hors hydrocarbures encadrera le travail du Crea et ses objectifs seront intégrés dans les stratégies des opérateurs économiques, qui sont désormais appelés à étendre leurs activités à l'étranger et à renforcer leur présence sur les marchés internationaux, a expliqué M.

Moula. Pour ce faire, le Crea activera sa commission dédiée aux exportations pour "mieux accompagner les exportateurs et être à l'écoute de leurs préoccupations", a-t-il promis. Le Conseil envisage également d'organiser des réunions périodiques consacrées chacune à un secteur spécifique "lors desquelles les entreprises leaders dans les domaines concernés seront consultées, dans le but de renforcer la coopération entre l'ensemble des acteurs et de parvenir à une vision commune au service de l'économie nationale", selon M. Moula.

Lors de ces réunions, la priorité sera donnée aux investissements dans le domaine de la production, qui au-delà des objectifs locaux, sont à même de générer des excédents des-

tinés à être exportés vers les marchés extérieurs.

Dans ce contexte, les entreprises sont appelées à améliorer leur compétitivité pour décrocher des parts de marché à l'extérieur, a-t-il insisté, soulignant que le renforcement de la vigilance face à la concurrence internationale figurait parmi les principaux points de la feuille de route tracée par le président de la République, laquelle, a-t-il dit, préconise de mettre à profit les avantages concurrentiels qu'offre l'Algérie et qui la place en pole position par rapport à d'autres pays. Cette feuille de route repose aussi sur "le renforcement des échanges internationaux et la mise à disposition des outils commerciaux nécessaires aux opérateurs économiques", a-t-il poursuivi.

Troubles de la mémoire : Comment les prévenir

La perte de mémoire peut être un symptôme de dysfonctionnement cérébral. Il s'agit de l'une des raisons les plus fréquentes de consultation médicale des personnes, en particulier âgées. Les membres de la famille remarquent et signalent parfois la perte de mémoire.

Le plus gros problème pour la personne, les membres de la famille et les médecins est en général de savoir si la perte de mémoire est le premier signe de la maladie d'Alzheimer, une forme de démence progressive et incurable (un type de trouble cérébral). Les personnes atteintes de démence ont perdu la capacité de penser clairement. En général, si les personnes sont assez conscientes de leur perte de mémoire pour en être inquiètes, elles n'ont généralement pas de démence précoce.

Troubles de la mémoire liés à l'âge (les plus fréquents)

Les troubles de la mémoire liés à l'âge (appelés atteinte de la mémoire liée à l'âge) désignent le déclin léger et normal de la fonction cérébrale qui se produit avec l'âge. La plupart des personnes âgées présentent certains problèmes de mémoire. La remémoration des souvenirs des nouvelles choses, comme le nom du nouveau voisin ou de l'utilisation d'un nouveau logiciel informatique, prend plus de temps. Les personnes âgées doivent également se répéter plus souvent les nouveaux souvenirs pour les mémoriser. Les personnes présentant ce type de perte de mémoire oublient occasionnellement les choses, comme l'endroit où elles ont laissé leurs clés de voiture. Mais pour elles, contrairement aux personnes démentes, la capacité à accomplir des activités quotidiennes ou à penser n'est pas altérée. Au bout d'un moment, ces personnes retrouvent en général la mémoire, bien que parfois trop tard. Ce type de perte de mémoire n'est pas un signe de démence ou de maladie d'Alzheimer précoce. Troubles cognitifs légers est un terme imprécis utilisé pour décrire



une altération de la fonction cognitive qui n'est pas suffisamment sévère pour affecter les activités quotidiennes. La perte de mémoire est souvent le symptôme le plus évident. Les souvenirs sont en réalité perdus, et non simplement lents à récupérer, comme cela se produit chez les personnes présentant des troubles de la mémoire liés à l'âge. Les personnes présentant des troubles cognitifs légers ont des difficultés à se rappeler des conversations récentes et peuvent oublier des rendez-vous ou des événements sociaux importants, mais elles se souviennent généralement des événements passés. L'attention et la capacité à accomplir des activités quotidiennes ne sont pas touchées. Cependant, jusqu'à la moitié des personnes présentant des troubles cognitifs légers développent une démence dans les 3 ans.

La démence est un déclin beaucoup plus grave de la fonction cognitive. La perte de mémoire, particulièrement pour des informations récemment acquises, est souvent le premier symptôme et elle s'aggrave avec le temps. Les personnes qui présentent une démence peuvent oublier des événements complets, pas seulement des détails. Les personnes peuvent se comporter de la façon suivante :
- Présenter des difficultés à se souvenir comment faire les choses dans des lieux auxquels elles se rendaient souvent.
- Ne plus pouvoir faire des choses qui nécessitent de nombreuses étapes, comme suivre une recette.

- Oublier de payer leurs factures ou d'aller à des rendez-vous.
- Oublier d'éteindre la cuisinière, de fermer la maison à clé lorsqu'elles partent, ou de s'occuper des enfants à leur charge. Au début de la démence, les personnes peuvent être conscientes de leur perte de mémoire. Cependant, au fur et à mesure que la démence progresse, contrairement aux personnes présentant des modifications de la mémoire liées à l'âge, elles n'ont pas conscience de la perte de mémoire, et nient souvent ce problème. Trouver les mots justes, nommer les objets, comprendre le langage, et réaliser, planifier et organiser des activités quotidiennes devient de plus en plus difficile. Les personnes démentes deviennent finalement désorientées, ne sachant pas quelle heure il est ou même en quelle année nous sommes. Leur personnalité peut changer. Elles deviennent plus irritables, anxieuses, paranoïaques, inflexibles ou perturbatrices. Il existe plusieurs formes de démences. La maladie d'Alzheimer est la plus fréquente. La plupart des formes de démence s'aggravent progressivement jusqu'au décès de la personne. Certaines conditions qui augmentent le risque de troubles cardiaques ou vasculaires (comme une hypertension, des taux élevés de cholestérol, et le diabète) semblent augmenter le risque de démence. La dépression peut provoquer un type de perte de mémoire (appelé pseudodémence) qui ressemble à une perte de mémoire due à la

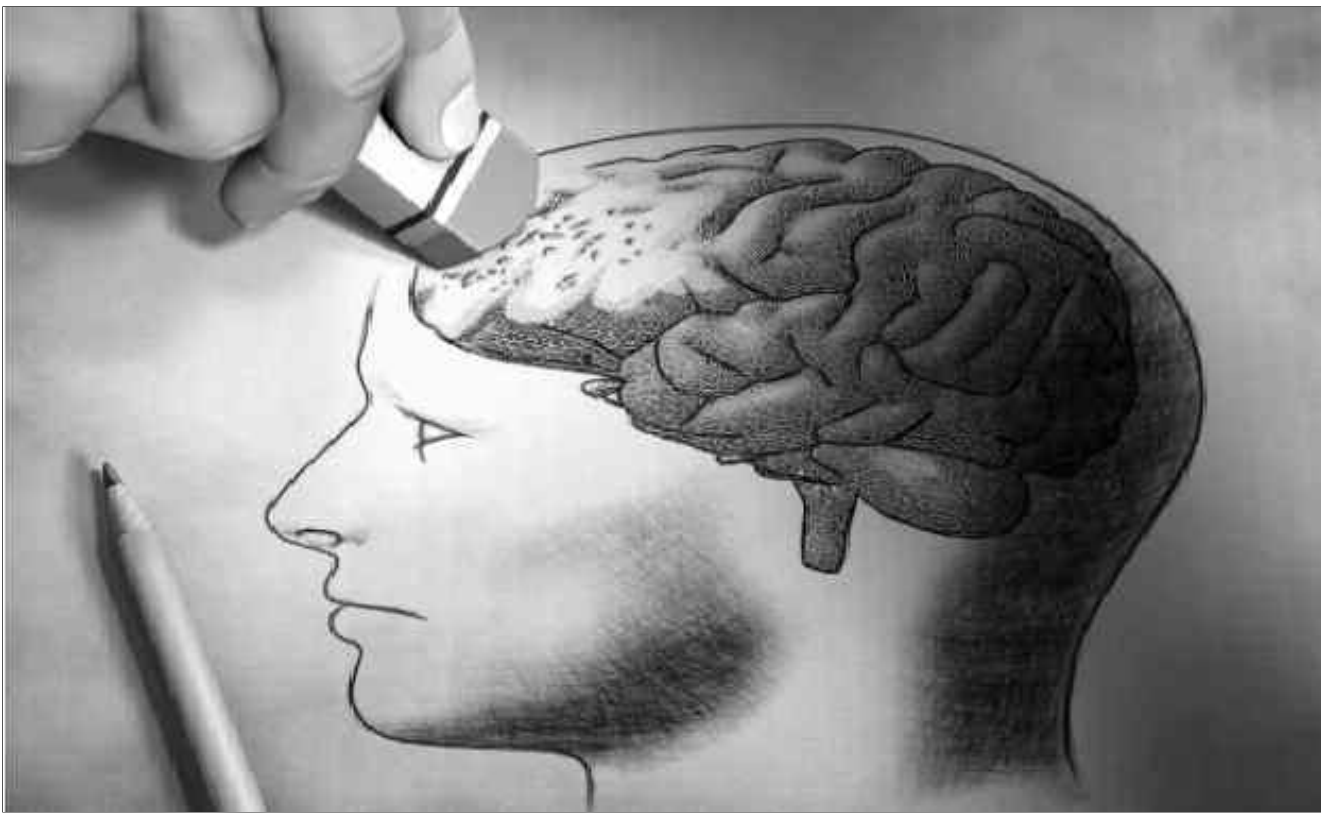
démence. La démence provoque également fréquemment une dépression. Il est par conséquent difficile de déterminer si une démence ou une dépression est la cause de la perte de mémoire. Cependant, les personnes présentant une perte de mémoire due à une dépression, contrairement à celles présentant une démence, sont conscientes de leur perte de mémoire et s'en plaignent. Elles oublient également rarement des événements actuels importants ou des sujets personnels et en général elles ont d'autres symptômes, comme une grande tristesse, des

problèmes de sommeil (trop peu ou trop), une morosité ou une perte d'appétit.

Le stress peut perturber la formation de la mémoire et le rappel de la mémoire, en partie en inquiétant les personnes et en les empêchant de se concentrer sur autre chose. Cependant, dans certaines circonstances, particulièrement lorsque le stress est léger ou modéré et ne dure pas longtemps, il peut favoriser la mémoire.

Causes moins fréquentes

De nombreux troubles peuvent provoquer une détérioration de la fonction cognitive qui ressemble à la démence. Certains de ces troubles peuvent être guéris avec un traitement. À savoir : Hypothyroïdie (thyroïde hypoactive), hydrocéphalie à pression normale (due à un excès de fluide autour du cerveau) ; hématomes sous-duraux (poches de sang sous la couche externe des membranes recouvrant le cerveau, carence en vitamine B12, d'autres troubles sont également partiellement réversibles. Leur degré de réversibilité dépend de l'étendue des tissus lésés. À savoir : Les troubles qui perturbent l'afflux de sang ou de nutriments vers le cerveau, comme un arrêt cardiaque et certains types d'accident vasculaire cérébral, crises convulsives inhabituellement longues, traumatismes craniocérébraux, infections cérébrales, infection par le VIH (virus de l'immunodéficience humaine), tumeurs cérébrales ; consommation excessive de certains médicaments



ou substances (y compris l'alcool). Chez les personnes présentant ces troubles, le traitement peut parfois améliorer la mémoire et la fonction cognitive. Si une lésion est trop étendue, le traitement ne peut pas améliorer la fonction cognitive mais peut souvent prévenir une détérioration supplémentaire. Dans le syndrome confusionnel, la mémoire est touchée, mais la perte de mémoire n'est pas le symptôme le plus visible. Les personnes présentant un syndrome confusionnel sont plutôt confuses, désorientées et incohérentes. Un sevrage alcoolique sévère (delirium tremens),



une infection du sang grave (septicémie), un manque d'oxygène (comme pour une pneumonie), et de nombreux autres troubles peuvent provoquer un syndrome confusionnel, comme la prise de drogues.

Évaluation de la perte de mémoire

Pour évaluer la perte de mémoire, les médecins déterminent d'abord si la cause est un syndrome confusionnel ou une autre cause réversible. Les causes réversibles nécessitent un traitement immédiat. Les médecins cherchent ensuite à déterminer si la cause de la perte de mémoire est liée à des changements normaux liés à l'âge dans le cerveau, à des troubles cognitifs légers, à une dépression ou à une démence précoce.

Signes avant-coureurs

Chez les personnes présentant une perte de mémoire, certains symptômes sont sujets de préoccupation :
- Difficulté à accomplir les activités quotidiennes habituelles.
- Difficulté à se concentrer et fluctuation du niveau de conscience (symptômes qui évoquent le syndrome confusionnel)
- Symptômes de dépression (tels que perte d'appétit, idées suicidaires, troubles du sommeil et ralentissement de la parole et de l'activité générale).

Quand consulter un médecin

Les personnes avec des signes avant-coureurs doivent consulter un médecin. Elles doivent consulter

un médecin immédiatement si elles. Ne peuvent pas se concentrer et semblent très confuses, distraites et désorientées ; symptômes qui évoquent un syndrome confusionnel, se sentent dépressives et pensent à se faire du mal, ont d'autres symptômes qui évoquent un problème lié au système nerveux, comme des céphalées, une difficulté à utiliser ou comprendre le langage, un manque de dynamisme, des problèmes de vision ou des vertiges. Les personnes qui présentent pas de signes avant-coureurs mais qui sont préoccupées par leur mémoire ou ont des difficultés à accomplir les activités quotidiennes de base doivent appeler un médecin. Le médecin peut déterminer la rapidité de consultation d'après d'autres symptômes qu'elles ont et la gravité des symptômes.

Que fait le médecin

Les médecins se renseignent sur les symptômes de la personne et sur ses antécédents médicaux. Le médecin réalise ensuite un examen clinique. La présence d'un membre de la famille est utile car les personnes présentant des difficultés de mémoire peuvent ne pas être capables de décrire précisément leurs symptômes. Ce que les médecins découvrent au cours de l'examen des antécédents médicaux et de l'examen clinique suggère souvent une cause et les tests qu'il peut être nécessaire de réaliser (voir le tableau Certaines causes et caractéristiques de la perte de mémoire).

Traitement de la perte de mémoire

Le traitement de tous les troubles contribuant à la perte de mémoire peut aider à restaurer la mémoire. Par exemple, une déficience en vitamine B12 est traitée par des compléments en vitamine B12, et une diminution de l'activité de la thyroïde est traitée par des compléments en hormones thyroïdiennes. Pour la dépression, le traitement implique des médicaments, une psychothérapie ou les deux. Les médecins choisissent les antidépresseurs qui n'aggravent pas la perte de la mémoire comme les inhibiteurs sélectifs de la recapture de la sérotonine (ISRS). Pour une hydrocéphalie à pression normale, un shunt peut être chirurgicalement placé pour évacuer l'excès de liquide autour du cerveau. Si une personne prend des médicaments qui affectent la fonction cognitive, les médecins peuvent arrêter le médicament, diminuer la dose ou essayer de les remplacer par d'autres médicaments. Si des troubles de la mémoire liés à l'âge sont la seule cause, les médecins rassurent la personne que le problème n'est pas grave, que ces changements ne signifient pas que la fonction cognitive décline de façon importante, et qu'il existe des façons de compenser les pertes et éventuellement d'améliorer la fonction cognitive (voir Aspects essentiels concernant les personnes âgées).

Mesures générales

Des mesures de santé générales sont souvent recommandées pour les personnes qui s'inquiètent d'une perte de mémoire : Faire régulièrement de l'exercice ; Avoir un bon régime alimentaire avec beaucoup de fruits et légumes ; Dormir suffisamment, ne pas fumer, réduire la consommation d'alcool ou d'autres substances (comme la marijuana), participer à des activités sociales et intellectuellement stimulantes, faire des bilans de santé réguliers, éviter des taux élevés de stress, se protéger la tête pour ne pas se blesser. Ces mesures, avec le contrôle de la pression artérielle, des taux de cholestérol et des taux de sucre dans le sang ont également tendance à réduire le risque de maladies cardiaques et vasculaires. Certaines preuves suggèrent qu'elles peuvent réduire le risque de démence, mais cet effet n'a pas été prouvé.

ALIMENTATION SAINE

Les meilleurs aliments pour perdre du poids



Certaines erreurs alimentaires courantes peuvent freiner la perte de poids et favoriser le stockage des nutriments par l'organisme.

À l'inverse, certains aliments sont de précieux alliés lorsqu'il s'agit de maigrir durablement. Découvrez les meilleurs aliments pour maigrir, nos conseils pour bien les intégrer au quotidien et une journée type de menus élaborée par notre nutritionniste.

Meilleurs aliments pour maigrir : les fruits et légumes en tête de liste

Les fruits et légumes sont sans aucun doute nos meilleurs alliés lorsqu'il est question de perdre du poids et de faire attention à notre ligne. Ils possèdent des avantages de taille dont il est indispensable de profiter au quotidien

Avantages minceur des fruits et légumes

Au-delà de leur faible densité énergétique, les fruits et légumes ont d'autres avantages minceur et santé :

Contiennent des fibres alimentaires ; Vecteurs de micronutriments : vitamines, antioxydants, minéraux ; Ils apportent de l'eau à l'organisme ; Ils favorisent la satiété ;

Préviennent les maladies cardiovasculaires et certains cancers digestifs ; Ils régulent la glycémie sanguine.

Meilleurs aliments pour perdre du poids : les aliments riches en fibres

Dans le cadre d'un projet de perte de poids, il est essentiel de miser sur les fibres alimentaires et de leur laisser une place de choix lors de chacun des repas de la journée.

Comment les fibres alimentaires font-elles maigrir ?

Il existe deux types de fibres alimentaires, les fibres solubles et les fibres insolubles. Quelle que soit leur nature, les fibres alimentaires ont des actions bien spécifiques dans l'organisme et participent activement à la perte de poids ;

Régulation de la glycémie ; Stimulation de l'élimination des graisses et des sucres ; Régulation du cholestérol sanguin ; Prévention des maladies cardiovasculaires ; Protection contre certains cancers digestifs ; Amélioration du transit intestinal ; Ils favorisent la satiété et permettent de réduire la prise alimentaire et le grignotage ; Diminution du risque de surpoids, d'obésité et de diabète de type 2.

Aliments pour maigrir : les protéines maigres

Sans pour autant basculer vers un régime hyperprotéiné, il est intéres-

sant de veiller à consommer suffisamment de protéines maigres dans le cadre d'une alimentation perte de poids. En effet, les protéines maigres, qu'elles soient d'origine végétale ou animale, favorisent la perte de poids à bien des niveaux.

Rôles des protéines maigres sur la santé et sur la ligne

Le rôle des protéines maigres sur l'organisme est multiple. Tout d'abord, dans le cadre d'un régime alimentaire, les protéines de qualité permettent d'éviter la fonte musculaire et favorisent le développement de la fibre musculaire. Ainsi, et combinées à une pratique sportive régulière, elles contribuent activement à tonifier et redessiner la silhouette.

Les protéines sont des macro nutriments difficiles à digérer pour l'organisme, elles entraînent donc une dépense énergétique non négligeable et liée au travail de digestion. Les protéines maigres sont de parfait aliments pour perdre du poids car elles entraînent une sensation de satiété plus rapide et plus durable.

Alimentation perte de poids : que faut-il éviter ?

Au contraire des aliments précédents, certains aliments freinent considérablement la perte de poids et favorisent la prise de poids et le stockage des nutriments.

Les aliments à éviter pour perdre du poids :

Sucre blanc ; Produits sucrés : biscuits, gâteaux, viennoiseries, etc, Céréales raffinées et pain blanc ; Plats préparés ; Fast-food ; Aliments transformés ; Graisses saturées et trans ; Sodas et boissons sucrées ; Alcool...

Principe de densité énergétique

La densité énergétique est la quantité de calories par gramme d'un aliment. Ainsi, plus la densité énergétique est faible et plus il faudra un gros volume de l'aliment en question pour atteindre une quantité donnée de calories.*

Au contraire, plus la densité énergétique est élevée et plus le volume nécessaire pour atteindre une quantité donnée de calorie sera petit. Par exemple, un biscuit au chocolat a une densité énergétique élevée. En revanche, la salade a une densité énergétique très faible.

Pour maigrir, il faut naturellement favoriser la consommation d'aliment à faible densité énergétique puisqu'il est possible de les consommer à satiété sans entraîner une surconsommation de calories. Les fruits et légumes ont, en règle générale, une densité énergétique faible. C'est pourquoi ce sont de parfaits aliments pour perdre du poids.

SUPPRESSION DES HABITATIONS PRÉCAIRES

Relogement de 117 familles à Boumerdès

Les différents services de la wilaya de Boumerdès ont commencé hier matin l'opération de démolition et d'élimination des habitations précaires et de leurs annexes, ainsi que le relogement de 117 familles dans le quartier de Bouzid, commune d'Oulad Haddadj, daïra de Boumerdès, à l'extrême ouest de la wilaya, vers des logements publics locatifs convenables dans un nouveau lotissement.

Cette opération fait suite aux instructions de la gouverneure de la wilaya de Boumerdès, Fawzia Naâma, visant à éliminer les quartiers précaires et à reloger les bénéficiaires remplissant les conditions légales dans des logements publics locatifs dignes. L'opération de démolition des habitations précaires à Bouzid est supervisée par de nombreux services de la wilaya dans le cadre d'une opération coordonnée sur le terrain (Cellule du logement de la wilaya, Direction du logement, daïra de Boumerdès, commune d'Oulad Haddadj, soutenue par des équipements et diverses machines de démolition pro-



venant des différents services de la wilaya, tels que la Direction des travaux publics, la Direction des ressources en eau, l'Agence AADL, en coordination avec les services de la Protection civile de Boumerdès, les services de sécurité et les services de Sonelgaz Boumerdès et de l'Algérienne des eaux de Boumerdès, selon un communiqué de la wilaya.

L'opération de relogement et de réinstallation est également supervisée par la Cellule du logement de la wilaya en coordination avec la Direction du logement et les services de l'Office de promotion et de gestion immobilière de Boumerdès, en collaboration avec les services de sécurité, au niveau du nouveau quartier de 200 logements sur le même site.

BOUIRA

Les oliveraies retrouvent la bonne ambiance de la cueillette

Les oliveraies de Bouira ont retrouvé ces derniers jours la bonne ambiance de la cueillette avec grand espoir chez les cueilleurs d'obtenir une riche récolte. La campagne de la cueillette des olives à travers laquelle les services agricoles et les oléiculteurs tablent pour une hausse de la production de l'huile d'olive, a été lancée depuis une semaine. Beaucoup de paysans, dont des familles entières, ont saisi l'occasion du beau temps ces derniers jours pour sortir dans les champs et récolter leurs olives avant le retour des pluies. "Nous avons débuté la cueillette de nos olives il y a seulement quatre jours, cette année, nous nous attendons à une bonne récolte oléicole par rapport aux années précédentes", a révélé Belkacem, un oléiculteur du village Aguouillal (El-Adjiba). Cet oléiculteur qui possède deux vastes oliveraies, ainsi que d'autres agriculteurs du village, se sont montrés optimistes quant au rendement de cette année, tout en regrettant les effets de la sécheresse qui "a beaucoup impacté la récolte durant ces dernières années", ont-ils dit. Dans les champs et vergers à travers plusieurs villages comme Aguouillal, Tiniri (El-Adjiba), Assif Assemadh (M'Chedallah), Bechloul, El-Asnam, les

familles ne ménagent aucun effort pour cueillir leur produit. Munis de tous les outils indispensables, dont les échelles, bâches, scies, ciseaux et peignes, les cueilleurs les plus aguerris approchent les olives avec attention pour n'endommager ni les branches ni les fruits. La méthode de cueillette dépend du type d'olives et de la variété d'oliviers. Certains préfèrent user des peignes spéciaux pour détacher les olives, tandis que d'autres cueillent à la main. Les filets rouges, verts et jaunes placés sous les arbres sont visibles de loin, redonnant aux champs les couleurs de la saison oléicole qui se déroule chaque année dans une ambiance de solidarité et de convivialité. Pour beaucoup de paysans de la wilaya, la cueillette des olives est une tradition ancestrale et un mode de vie social qui nécessite l'implication de tous les membres de la famille. "Dans ma famille, nous tenons chaque année à cueillir nos olives nous-mêmes, et la campagne oléicole est une source de joie et de bonheur pour toutes les familles concernées", a confié Youcef, un paysan de 78 ans. Pour réussir cette campagne, les services agricoles ont mobilisé tous les moyens à travers les différentes régions de la wilaya. Au total 235 huileries, dont 85 semi-automatiques et 43 tradition-

nelles, ont ouvert leurs portes pour recevoir les récoltes d'olive à travers tout le territoire de la wilaya, selon la Direction des services agricoles (DSA). La wilaya de Bouira compte plus de trois millions d'oliviers productifs répartis sur une superficie globale de 28.000 hectares. La wilaya a bénéficié, par ailleurs, du Programme d'appui au secteur agricole (Pasa) pour la formation de conseillers oléicoles. A ce propos, la DSA a précisé avoir déjà formé six conseillers qui, à leur tour, formeront les agriculteurs sur les moyens et méthodes de développement de la filière oléicole et de production d'une huile d'olive de qualité. Pour les prévisions de cette année, les services agricoles tablent sur une production qui pourrait atteindre 5,5 millions de litres, avec un rendement qui varie entre 15 et 20 litres par quintal, selon les chiffres communiqués à l'APS par le directeur du secteur, Bendjaballah Zine El Abidine. Cette production prévisionnelle est en légère hausse par rapport à l'année précédente ayant connu une production de 5 millions de litres, selon les services agricoles de la wilaya, où la production d'huile d'olive atteignait, il y a une dizaine d'années, jusqu'à 11 millions de litres.

EL-BAYADH

Sauvetage d'une famille entière de l'asphyxie au gaz

Cinq personnes ont été intoxiquées par inhalation de monoxyde de carbone émis par un chauffage au quartier 18-Février, commune de Hajj Meshri-Boualem, daïra de Boualem, wilaya d'El-Bayadh. Les services de la Protection civile ont indiqué qu'ils sont intervenus pour un incident d'intoxication au monoxyde de carbone émis par le chauffage au quartier 18-Février, commune de Hajj Meshri-Boualem, daïra de Boualem. L'incident a causé l'intoxication d'une famille composée de 5 personnes, âgées de 1 à 42 ans, qui ont présenté des difficultés respiratoires. Elles ont été secourues et transportées à l'hôpital local.

DJELFA

Bientôt de nouveaux équipements pour l'annexe de la Faculté de médecine

De nouveaux équipements seront prochainement affectés à l'annexe de la Faculté de médecine de l'Université Ziane-Achour de Djelfa, a-t-on appris lundi, auprès du rectorat de cette université. Cette annexe, accueillant actuellement 494 étudiants, et relevant de la Faculté de médecine de l'Université d'Alger1, a bénéficié d'une opération d'équipement qualitative, actuellement en phase de procédures administratives, a indiqué à l'APS, le recteur de l'université, Aïlem El-Hadj. Il s'agira d'une table d'anatomie et du matériel pédagogique et de laboratoire, a-t-il ajouté. A noter l'affectation précédemment, au profit de cette annexe universitaire, d'un bâtiment spécial renfermant un amphithéâtre équipé, destiné à renforcer la qualité de la formation dispensée aux étudiants. De nombreux projets ont été, par ailleurs, destinés à l'université Ziane-Achour, dans le cadre du programme complémentaire décidé par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, au profit de la wilaya de Djelfa, dont de nouvelles structures pour l'annexe de médecine et une étude pour la réalisation d'une faculté de médecine. L'annexe de la faculté de médecine de l'université Ziane-Achour a été ouverte durant l'année universitaire 2023-2024, avec un effectif de 188 étudiants, rappelle-t-on. "Cette annexe, relevant de la Faculté de médecine de l'Université d'Alger 1, est un véritable acquis pour les habitants de Djelfa et des wilayas avoisinantes", a estimé le recteur de l'université.

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Le groupe A3+ appelle les Libyens à se concerter pour permettre la tenue d'élections nationales

Le groupe A3+ du Conseil de sécurité (Algérie, Mozambique, Sierra Leone, Guyana) a appelé lundi les Libyens à se concerter davantage pour éliminer les obstacles qui se dressent encore face à la tenue des élections nationales.

Le groupe A3+ "réitère l'importance d'une concentration sur la résolution des questions en suspens liées au cadre électoral, en vue d'éliminer les principaux obstacles sur la voie des élections nationales", a indiqué, au nom du groupe, Amar Bendjama, représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations unies.

"Nous encourageons vivement de nouvelles mesures visant à consolider un paysage politique stable, notamment en unifiant les institutions publiques", a assuré M. Bendjama qui a fait part de la satisfaction du groupe A3+ quant à la "tenue (récente) d'élections municipales couronnées de succès dans 58 municipalités en Libye". Le groupe s'est également félicité de la préparation d'un nouveau processus électoral pour 59 autres municipalités, prévu en janvier prochain, mais aussi concernant l'installation d'un conseil d'administration pour la Banque centrale de Libye. "Cette évolution permettra une gestion efficace de la politique monétaire de la Libye et contribuera à la stabilité économique du pays", a-t-il soutenu.

"Afin de tirer parti de cette dynamique, nous exhortons les acteurs et les institutions libyens à s'abstenir de toute action susceptible de compromettre ces mesures positives, à annuler les mesures unilatérales qui alimentent les tensions et à donner la priorité au dialogue et à la coopération, sans conditions préalables et dans un esprit de compromis", indique le groupe A3+.

"Le rôle de l'Onu reste crucial pour faciliter un dialogue national dirigé par la Libye entre les principales parties prenantes. Ce dialogue est un point de départ nécessaire pour résoudre les questions en suspens, mener des élections nationales réussies et unifier les institutions libyennes", affirment les pays du groupe.

Le groupe "salue la proposition de la Manul (Mission d'appui des Nations unies en Libye) visant à revitaliser le processus politique en Libye, à favoriser la confiance entre les principales parties prenantes et à ouvrir la voie à des élections nationales, tout en préservant la stabilité sur le terrain". Il



estime "cruciale" l'implication de toutes les parties libyennes, les invitant à appuyer "de bonne foi et sans conditions préalables" les efforts de médiation de la Manul.

Les pays du A3+ n'ont pas manqué, cependant, d'exprimer leur "préoccupation quant au peu de progrès réalisés dans la nomination d'un nouveau RSSG (Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies), alors que le mandat de la Manul prendra fin en janvier prochain.

"Nous soulignons que la continuité est essentielle pour résoudre les questions en suspens liées aux lois électorales et réitérons avec force notre appel à la nomination du RSSG et du chef de la Manul", notent les membres du groupe, exprimant leur préoccupation concernant "les défis sécuritaires en Libye, notamment les affrontements persistants entre groupes armés, malgré l'accord de cessez-le-feu de 2020". Dans ce même contexte, les membres du A3+ ont appelé au retrait des forces étrangères, des combattants et des mercenaires dont la présence "exacerbe les tensions et menace la souveraineté de la Libye".

M. Bendjama a fait part, en outre, de l'inquiétude du groupe quant au fait que les armes continuent d'affluer en Libye malgré l'embargo imposé par le Conseil de sécurité dès 2011, appelant les Etats à respecter pleinement cette mesure.

Il a évoqué, sur un autre plan, un rapport d'experts faisant état de "violations alarmantes visant des actifs financiers libyens", en plus de "l'épui-



sement systématique des ressources financières (du peuple libyen) par des frais bancaires excessifs et des transferts illicites".

La crédibilité du Conseil de sécurité "dépend de notre capacité à mettre un terme à l'épuisement des ressources financières libyennes gelées par une résolution du Conseil de sécurité", a-t-il affirmé.

Abordant une autre question, les A3+ estiment que "la situation humanitaire en Libye, en particulier le mouvement massif de migrants et de réfugiés en provenance de régions instables, souligne la nécessité urgente d'une aide humanitaire rationalisée et d'efforts

coordonnés de la part des institutions libyennes", assurant que "la coopération internationale est cruciale pour garantir la sécurité, la dignité et les droits humains" de ces personnes.

Ils ont salué, enfin, la tenue d'une réunion à Tunis, les 5 et 6 décembre courant, "pour discuter du projet de loi sur la réconciliation proposée par le Conseil de la présidence" et exprimé leur satisfaction quant à "l'annonce faite par le président du Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye concernant la prochaine « Charte de réconciliation nationale »".

R. I. / Agences

GHAZA

L'Onu condamne le bombardement d'une école à Khan Younès

Les Nations unies ont condamné, lundi, le bombardement des forces d'occupation sionistes d'une école abritant des personnes déplacées à Khan Younès, au sud de la bande de Ghaza, qui a fait 12 martyrs palestiniens, a rapporté l'agence palestinienne de presse, Wafa.

Lors de son point de presse quotidien, Stéphane Dujarric, porte-parole du secrétaire général des Nations unies, a souligné, que l'école ciblée à Khan Younès abritait des personnes déplacées, déplorant les pertes civiles et exprimant sa condamnation du meurtre de civils. Dimanche soir, 12 Palestiniens sont tombés en martyrs lors d'un raid sioniste visant l'école Sheikh Jamil, affiliée à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (Unrwa), à l'ouest de la ville de Khan Younes. L'occupant sioniste a bombardé sans sommation cette école qui abritait des



centaines d'enfants, de femmes et de personnes âgées déplacés et l'a transformée en une arène de mort et de destruction. Dans ce contexte, Dujarric a déclaré que les Nations Unies avaient soumis une demande pour mener 3 opérations humanitaires pour apporter de la nourriture et de l'eau au nord de Ghaza et a confirmé que l'entité sioniste avait

rejeté toutes les demandes. "Nous sommes déterminés à aider les gens partout où cela est nécessaire", a-t-il ajouté. Le 5 octobre, les forces d'occupation sionistes ont de nouveau envahi le nord de la bande de Ghaza, sous le poids de bombardements sanglants et empêchant l'entrée de nourriture, d'eau et de médicaments.

Depuis le 7 octobre 2023, l'occupation sioniste commet un génocide dans la bande de Ghaza, faisant plus de 151 000 morts et blessés, pour la plupart des enfants et des femmes, et plus de 11 000 disparus, sur fond de destruction massive et de famine qui a tué des dizaines d'enfants et les personnes âgées, dans l'une des pires catastrophes humanitaires au monde.

LE MAROC ÉPICENTRE DU TRAFIC DE DROGUE

3,6 tonnes de haschisch saisies et complicité révélée

Une saisie de 3,6 tonnes de haschisch dissimulées dans une cargaison de farine de poisson, destinée à l'exportation, a révélé encore une fois le rôle croissant du Maroc dans le trafic de drogue vers l'Europe, mettant en lumière la complicité de certaines institutions dans ces opérations. Selon des sources médiatiques locales, lors d'une opération controversée, trois tonnes et 619 kilogrammes de haschisch extrait du cannabis ont été découvertes dans le port de Casablanca, cachées dans une cargaison en partance pour la Belgique. Cette opération, qui a mis en lumière l'implication d'une entreprise cotée à la Bourse de Casablanca, a provoqué une onde de choc dans les milieux économiques et sécuritaires, d'autant plus que la drogue a quitté un site de production officiel avec des procédures logistiques validées par un responsable des douanes. Les mêmes médias ont indiqué que les enquêtes préliminaires ont révélé l'existence d'un réseau complexe impliquant un chauffeur, des responsables au sein de l'usine, ainsi qu'un responsable douanier, renforçant ainsi l'hypothèse d'une complicité interne qui transforme le Maroc en un centre international de trafic de drogue. Selon les mêmes sources, l'affaire a également mis en évidence la faiblesse de la surveillance institutionnelle, impliquant une entreprise cotée en bourse, ce qui soulève des questions sur l'infiltration de "l'argent sale" dans l'économie officielle. Malgré l'agitation suscitée par l'affaire, les échanges boursiers de l'entreprise n'ont pas été considérablement affectés, mettant en lumière la fragilité du système financier marocain et sa capacité limitée à gérer des affaires de cette envergure. Le Maroc, connu pour être l'un des plus grands producteurs de cette substance toxique au monde, est devenu un acteur clé dans le commerce illicite, tirant parti de sa position



géographique proche de l'Europe. Cependant, cette situation géographique est désormais utilisée par les réseaux de trafic international, soutenus par une complicité interne qui permet aux cargaisons de passer sans véritable contrôle à travers les ports marocains. Il convient de souligner que cette affaire n'est qu'un épisode parmi une longue série de scandales qui montrent que le Maroc n'est plus seulement un point de transit pour les drogues, mais un axe principal pour approvisionner le marché européen en substances dangereuses. Récemment, les autorités brésiliennes ont découvert plus d'une tonne de cocaïne à bord d'un navire dans le port d'Itapoa, à Santa Catarina, dans le sud du pays, destiné au Maroc, puis à l'Europe. Dans un autre développement, qui révèle la montée en puissance des réseaux de trafic marocains par les points frontaliers, la Garde civile espagnole a arrêté vendredi dernier à Ceuta un migrant marocain résidant en France, qui tentait de faire passer environ 46 kilogrammes de haschisch dans son véhicule.

R. I. / Agences

TOM FLETCHER, RESPONSABLE HUMANITAIRE DE L'ONU La Syrie a besoin d'un "flux d'aide massive"

Le responsable de l'aide humanitaire de l'Onu a déclaré lundi que la Syrie avait besoin d'un "flux d'aide massive". "La situation est extrêmement dramatique", a dit Tom Fletcher, le chef du Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'Onu (OCHA), aux journalistes à Damas, ajoutant que l'ONU souhaitait "faire affluer une aide massive en Syrie et intensifier rapidement" ses opérations. Le responsable de l'Onu a souligné que "sept Syriens sur dix ont besoin d'aide maintenant" et que l'Onu souhaitait "faire les choses en grand" pour fournir "de la nourriture, des médicaments, des abris, mais aussi des fonds pour développer une Syrie dans laquelle la population pourra croire à nouveau". L'OCHA a "des plans ambitieux" pour la Syrie, a affirmé Tom Fletcher.

R. I. / Agences

LIGUE1 MOBILIS

Benyahia arrive en Algérie pour officialiser son arrivée au Mouloudia

L'entraîneur tunisien Khaled Benyahia est arrivé lundi soir en Algérie pour officialiser son contrat avec le club du Mouloudia d'Alger. La direction du Mouloudia d'Alger a conclu un accord avec l'entraîneur tunisien pour prendre en charge la direction technique de l'équipe, en remplacement de l'entraîneur Patrice Beaumelle. Benyahia avait déjà dirigé le Mouloudia lors de la saison 2021-2022.

La direction du Mouloudia d'Alger résilie le contrat de l'entraîneur Beaumelle

La direction du Mouloudia d'Alger a annoncé, lundi, la résiliation du contrat de l'entraîneur de l'équipe, Patrice Beaumelle, d'un commun accord.

La direction du Mouloudia a exprimé ses sincères remerciements à Beaumelle après la résiliation de son contrat et lui a souhaité bonne chance pour la suite de sa carrière d'entraîneur.

Dans un communiqué, la direction du Mouloudia d'Alger a déclaré : *"La direction du club, dirigée par le président Haj Rjem, salue le travail accompli par l'entraîneur Beaumelle et sa direction de l'équipe qui a permis de décrocher le titre de champion de la saison 2023-2024, ainsi que la qualification pour la finale de la Coupe d'Algérie la saison dernière."*

La résiliation du contrat de l'entraîneur Beaumelle a été motivée par les résultats négatifs enregistrés par l'équipe, dont la dernière défaite au stade du 5-Juillet contre Al Hilal Soudanais en Ligue des champions d'Afrique.

CAF : Le Nigérian Lookman devance le Marocain Hakimi et remporte le Ballon d'Or africain

L'ailier nigérian d'Atalanta, Ademola Lookman, a remporté le prestigieux prix du Ballon d'Or africain.

Lookman a devancé le défenseur marocain et joueur du Paris Saint-Germain, Achraf Hakimi, pour décrocher cette récompense. Hakimi a perdu le prix du meilleur joueur pour la deuxième année consécutive, un titre que le Nigérian Victor Osimhen avait

remporté l'année dernière. Hakimi avait également été en lice pour le titre la saison précédente, mais la récompense avait de nouveau été attribuée à Victor Osimhen.

Le Ballon d'Or africain remporté par Lookman est le septième pour le Nigeria, un pays qui a vu des joueurs comme Rashidi Yekini, Emmanuel Amunke, Nwankwo Kanu, Victor Ikpeba, Kanu une seconde fois en 1999, et Osimhen en 2023 remporter ce prestigieux trophée.



FOOT/CAN-2025 (TIRAGE)

L'équipe nationale fixée sur ses adversaires le 27 janvier

Le tirage au sort de la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2025 (21 décembre 2025-18 janvier 2026), aura lieu le lundi 27 janvier prochain, a annoncé la Confédération africaine de football (CAF), lundi dans un communiqué publié sur son site officiel.

La date du tirage au sort a été fixé lors de la réunion du Comité exécutif de la CAF, réuni ce lundi, sous la prési-

dence du président de la CAF, le Dr Patrice Motsepe.

"Le match d'ouverture aura lieu le dimanche 21 décembre 2025, alors que la finale aura lieu le dimanche 18 janvier 2026", précise l'instance dirigeante du football africain.

L'équipe nationale s'est qualifiée brillamment pour la CAN-2025, terminant largement en tête du groupe E (16 pts), avec un bilan de cinq vic-

toires et un nul, devant la Guinée-équatoriale (8 pts) également qualifiée, le Togo (5 pts), et le Libéria (4 pts).

Lors de la précédente CAN-2024 en Côte d'Ivoire, l'équipe nationale avait été éliminée dès le premier tour de la compétition, remportée par le pays hôte, vainqueur en finale face au Nigeria (2 1).

Amine Chiakha : "C'est pour cette raison que j'ai choisi de représenter l'Algérie"

Le joueur international algérien, Amine Chiakha, a évoqué son choix de porter les couleurs de l'équipe nationale, révélant les raisons qui l'ont poussé à cette décision.

Chiakha a expliqué, dans une interview accordée au site de la FAF : *« Plusieurs facteurs m'ont encouragé à choisir de représenter l'équipe nationale, notamment le fait que je sois très attaché à l'Algérie. »*

Il a ajouté : *« Je visitais toujours l'Algérie depuis mon enfance, que ce soit en été ou en hiver, et j'ai de la famille à Guelma. C'est ici que j'ai appris l'arabe, et ma famille a instillé en moi l'amour de l'Algérie. »*

Amine Chiakha a poursuivi : *« D'un autre côté, les supporters algériens sont extraordinaires, et il n'y a pas de joueur qui ne rêve pas de jouer devant ces supporters. »*

LE CSC SUBIT UNE LOURDE DÉFAITE EN ANGOLA :

Madioui "en colère" contre Bousouf... et demande au staff médical de préparer Bouhlefa

Des sources proches du club de Chabab Constantine ont révélé que l'entraîneur Kheir Eddine Madoui a informé le staff médical de l'équipe de préparer le gardien titulaire Zakaria Bouhlefa afin qu'il soit disponible pour le prochain match de la Ligue professionnelle 1 Mobilis contre le club de Nejma Meguera le 21 décembre prochain au stade Mohamed-Hamlaoui dans le cadre de la 14e journée. Le gardien de l'équipe nationale souffre d'une blessure au dos, ce qui a contraint Madoui à le laisser hors de l'effectif qui s'est rendu à la

capitale angolaise, Luanda, à la dernière minute. Il convient de noter que la dernière rencontre de Bouhlefa avec le CSC était contre l'Olympique Akbou lors de la 8e journée du Championnat national avant de se rendre au Nigeria avec l'équipe nationale militaire pour participer aux Jeux africains, où l'Algérie a remporté la médaille d'or.

Les mêmes sources ont ajouté au *Midi Libre* que la décision prise par Madoui était due aux performances moyennes du gardien Bousouf lors des derniers matchs de l'équipe, que

ce soit en championnat national ou en compétition continentale, notamment après sa faute sur le premier but encaissé par l'équipe lors de la deuxième journée de la Coupe de la CAF contre Simba SC, où il a commis une erreur "stupide", ainsi que le troisième but qu'il a encaissé lors du match contre le club angolais de Bravos du Maquis à la dernière minute du temps additionnel.

Il est à noter que le CSC a laissé échapper l'opportunité de revenir avec une victoire ou au moins un match nul de la capitale angolaise,

Luanda, lors de la défaite contre le club local de Bravos do Maquis, sur un score de 3-2. Les coéquipiers du capitaine Deb ont réalisé une belle remontée après avoir été menés 2-0, mais ont fini par s'incliner sur un but cruel à la 94e minute. Malgré la défaite amère, les hommes de Madoui restent à la tête du groupe A, à égalité avec le club angolais, avec six points, avant de recevoir la même équipe en match retour le 5 janvier prochain au stade Mohamed-Hamlaoui pour la 4e journée de la compétition continentale.

S.O.S. FANTÔMES



21h10



Garrett, un guide qui profite de la crédulité des touristes, est témoin de phénomènes paranormaux dans un manoir, situé en plein cœur de Manhattan. Peu de temps après, Erin Gilbert, professeure de faculté, rend visite à une vieille amie, la peu sérieuse Abby Yates, qui continue à chasser les fantômes avec son associée, Jillian Holtzmann. Les trois femmes sont bientôt témoins d'une manifestation surnaturelle particulièrement inquiétante. Elles décident alors de monter une agence spécialisée et de créer des armes pour lutter contre l'invasion d'esprits qui se prépare...

ESPRITS CRIMINELS
LA DERNIÈRE PIÈCE DU PUZZLE



21h10



Lorsque l'identité du dernier membre de la Gold Star est révélée, les pièces du puzzle s'assemblent. L'équipe du BAU est secouée par l'explosion du camp d'Aida Limited. Pénélope est sans nouvelles des membres de l'unité. Jade a fait sauter le bâtiment et ordonné aux enfants de s'enfuir avec Mila. La connexion est finalement rétablie par Pénélope qui découvre avec effroi qu'Emily est emmenée par Jade et la dernière recrue de Goldstar. Cette dernière est bien décidée à faire un simulacre de procès de l'agent avant de procéder à son exécution.

FAIS PAS CI, FAIS PAS ÇA
ON VA MARCHER SUR LA LUNE



21h05



Alors que Fabienne Lepic écrit un roman d'amour, Renaud apprend qu'il est mis en pré-retraite. Quant à Denis Bouley, il est toujours à la recherche d'un emploi et sa femme Valérie somatise de plus en plus. Pour les aider à donner un nouveau sens à leurs vies, les enfants Lepic et Bouley inscrivent leurs parents à un concours organisé par l'Agence spatiale européenne. Et contre toute attente, Fabienne, Renaud, Valérie et Denis sont choisis parmi les 10 000 candidats présélectionnés pour participer au premier voyage français et citoyen en direction de la Lune.

DANS LES SECRETS DES FILMS :
LE SEIGNEUR DES ANNEAUX



20h10



Déterminé à voir son projet aboutir, Peter Jackson refuse de baisser les bras malgré les refus successifs qu'il affronte en toquant aux portes des studios, peu emballés par son idée. Son abnégation finit par payer, et il trouve enfin un partenaire prêt à l'accompagner et à le soutenir financièrement : New Line Cinema. Son budget enfin bouclé, le réalisateur rejoint son pays d'origine, où doit se dérouler le tournage des trois films en moins de deux ans. Malheureusement, les choses ne se déroulent pas comme prévu. En effet, un des acteurs principaux décide de quitter le navire...



LA SELECTION
DE MIDI LIBRE

MINUTE PAR MINUTE
TSUNAMI 2004 : L'ENFER AU PARADIS



21h10



Noël 2004, la nature s'est déchaînée en Asie du Sud Est. Un Tsunami a fait d'énormes ravages et victimes en Thaïlande, en Inde, au Sri Lanka et en Indonésie. Des milliers de touristes et de civils ont été piégés sous les eaux. 26 décembre lendemain de Noël, un violent séisme de magnitude 9 secoue d'abord les îles. Suite à ce phénomène, les vagues géantes engloutissent tout sur leur passage et provoquent la mort de 250 000 personnes. Des images impressionnantes de désolation, de fuite et d'édifices qui s'effondrent sont encore dans la mémoire collective.

LA GRANDE LIBRAIRIE
SPÉCIALE FRANÇOISE SAGAN



21h05



Vingt ans après la disparition de Françoise Sagan, Augustin Trappenard présente une émission hommage regroupant des spécialistes et des amateurs de la femme de lettres. Denis Westhof, fils de l'écrivaine, vient présenter « Les années Sagan », paru chez Gourcuff Gradenigo. Anne Berest, a écrit « Sagan, 1954 », publié chez Stock, et rédigé certaines préfaces de ses livres en poche. Invités également : Olivia de Lamberterie, ancienne collègue de Françoise Sagan, Charles Dantzig, connaisseur de son œuvre, ou encore Jérôme Garcin, qui propose une lecture de l'œuvre de l'auteur de « Bonjour tristesse »...

HITMAN



20h10



Crâne rasé, code barre tatoué sur la nuque, costume noir, chemise blanche et cravate rouge : l'agent 47 est le plus mystérieux et le plus insaisissable des tueurs professionnels. Réputé pour la minutie avec laquelle il va jusqu'au bout de ses missions, il obéit toujours à un protocole strict : extrême vigilance, extrême discrétion et extrême soin apporté à l'exécution de ses contrats. Cette adaptation d'un jeu vidéo comble son vide scénaristique par des combats sophistiqués.

CASTLE
LE MEURTRE DU SAMEDI SOIR



20h05



Castle et Beckett se rendent sur un chantier de construction dans lequel une main a été découverte. Le squelette était vraisemblablement enfoui depuis les années 1970. Alors que des recherches doivent débuter pour déterminer l'identité de la victime, Castle a une théorie. Il pense qu'il s'agit de Vince Bianchi, un mafieux qui a mystérieusement disparu il y a des années. Les enquêteurs interrogent un policier âgé qui connaît bien l'affaire Bianchi. Ce dernier avait beaucoup d'ennemis à l'intérieur et à l'extérieur de la mafia.

Web : www.lemidi-dz.com

MIDI

Quotidien national d'information Libre

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : publicite@lemidi-dz.com e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 028.13.30.56
Rédaction : Tél-Fax : 028.13.30.56
Publicité : Tél-Fax : 028.13.30.56
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, Avenue Pasteur, Alger
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre

EUROL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16

Adresse : Maison de la presse 1^{er}- Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fajr	06:23
Dohr	12:45
Asr	15:16
Maghreb	17:37
Icha	19:02

EL-QODS OCCUPÉE:

DÉMOLITIONS DE MAISONS PALESTINIENNES PAR L'ENTITÉ SIONISTE

Le Secrétariat général de la Conférence nationale populaire pour El-Qods occupée a condamné la récente vague de démolitions de maisons palestiniennes menées par les forces d'occupation sioniste à travers la ville sainte, les qualifiant de «massacre sous prétexte de construction sans permis».

Il a indiqué lundi, dans un communiqué relayé par l'agence palestinienne de presse Wafa, que ces démolitions faisaient partie des tentatives de l'entité sioniste de judaïser la ville d'El-Qods occupée et de déplacer les Palestiniens de leur quartiers et villages, notamment d'Anata, Silwan et Issawiya, assurant que les Palestiniens resteront attachés à leur terres en dépit des politiques sionistes arbitraires.

La Conférence nationale populaire pour El-Qods occupée a, en outre, appelé à une mobilisation palestinienne «urgente et à grande échelle» pour contrer ces actes, fustigeant également le refus sioniste d'accorder des permis de construire aux Palestiniens sous prétexte de «manque de plans structurels», tout en imposant des frais exorbitants pour les permis, les rendant de fait inaccessibles.

Plus tôt dans la journée de lundi, les forces d'occupation sionistes ont démoli 14 maisons palestiniennes à Silwan et



Anata à El Qods occupée, en plus d'un entrepôt et un parking, à la faveur de plans sionistes expansionnistes.

Les démolitions sont un élément central de la politique sioniste de colonisation en Cisjordanie et à El Qods-Est occupées, qui vise à renforcer le contrôle sur le territoire et à limiter le développement de la Palestine. Depuis le 7 octobre 2023, date à laquelle l'armée sioniste a lancé une agression génocidaire contre Ghaza, la

violence de l'occupant s'est fortement intensifiée en Cisjordanie, entraînant une augmentation des démolitions et des déplacements. Selon un récent rapport de l'Union européenne (UE), quelque 19% des structures ont été partiellement ou entièrement démolies à la suite d'opérations militaires sionistes, en particulier dans des zones à forte densité de population telles que Jénine et Tulkarem, affectant près de 400 000 Palestiniens.

ACCIDENTS
DE LA CIRCULATION:

**26 morts
et 1 386 blessés
en une semaine**

Vingt-six (26) personnes sont décédées et 1 386 autres ont été blessées dans 1 186 accidents de la circulation survenus durant la période du 8 au 14 décembre, dans plusieurs wilayas du pays, indique mardi un bilan hebdomadaire de la Protection civile.

Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya d'Oran où 3 personnes sont décédées et 50 autres ont été blessées, suite à 48 accidents de la circulation, précise la même source.

En outre, les éléments de la Protection civile sont intervenus, durant la même période, pour l'extinction de 610 incendies, notamment urbains et industriels, dont les plus importants ont été enregistrés au niveau des wilayas d'Alger (56), Tlemcen (35) et Oran (34). D'autre part, la Protection civile a effectué 6 512 interventions pour le sauvetage de 474 personnes en situation de danger, et exécuté 5596 opérations d'assistance.

CULTURE :

LE MALOUF, UN PONT VERS L'INTERNATIONAL



La musique classique du Malouf constitue «l'autre pont de Constantine en mesure d'assurer des liaisons vers l'international», ont estimé des artistes étrangers invités du 12e Festival international culturel du Malouf dont la clôture est prévue mercredi. La nouvelle édition de ce festival international ouverte samedi, à la salle Ahmed Bey (Zénith) de Constantine a été une occasion pour démontrer que cette musique andalouse de la ville du Vieux Rocher, se chante aussi dans d'autres accents et tons en Asie et en Europe, a estimé l'artiste Nahomi Koyasu venue du pays du soleil levant (Japon) qui a agréablement surpris le public constantinois en chantant dans la soirée inaugurale

des extraits du Malouf. L'artiste japonaise fan du chant arabe, s'est dite «impressionnée» par le Malouf constantinois qui recèle des refrains doux, chics et émotionnels ce qui la pousser à s'intéresser sur ce genre musical considéré comme une variante de la musique arabo-andalouse. Elle ambitionne tisser des liens entre les peuples algérien et japonais à travers cette musique dont le cachet classique facilite son adoption. De leur part, les membres de la troupe algéro-russo-syrienne «Tarab» versée dans l'interprétation des chansons andalouses ont affirmé qu'ils s'emploient à travers les concerts animés en Russie à faire répandre cette musique arabe sur la scène russe.

LIGUE 1 MOBILIS:

**Le MCEB
et le MCO
sanctionnés de
4 matchs fermes
à huis clos**

Le MC El Bayadh et le MC Oran ont écopé de quatre matchs fermes à huis clos chacun, suite aux incidents ayant émaillé le match entre les deux équipes, disputé vendredi dernier au stade Zakaria Medjdoub, pour le compte de la 13e journée de Ligue 1 Mobilis, a indiqué la Ligue de football professionnel (LFP) mardi sur son site officiel.

Outre cette sanction, la commission de discipline de la LFP, réunie lundi pour traiter les affaires des rencontres de la 13e journée du championnat de L1, a interdit le déplacement des supporters des deux clubs (MCEB et MCO) durant les matchs programmés à l'extérieur, plus 400.000 DA d'amende à chaque équipe, ajoute la même source.

Les deux clubs sont tenus de rembourser tous frais des dégâts pour le gestionnaire du stade Zakaria Medjdoub d'El Bayadh, souligne l'instance chargée de la gestion de la compétition.

D'autre part, le joueur du MC Oran Guessoum Kelyan Jean Said, a été sanctionné d'une amende de 100.000 DA pour "contestation de décision".

Pour rappel, le MCE El Bayadh avait battu le MC Oran (1-0) sur une réalisation de Toumi (24e).

La commission de discipline de LFP a infligé des amendes à plusieurs clubs de Ligue 1 Mobilis pour diverses raisons. Ainsi, la JS Saoura devra s'acquitter de deux amendes, l'une de 30.000 DA pour «utilisation de fumigènes dans les tribunes» et la seconde de 100.000 DA pour «mauvais comportement des ramasseurs de balles».

L'ASO Chlef a été sanctionnée de 30.000 DA pour «utilisation de fumigènes dans les tribunes».

De son côté, l'US Biskra a été condamnée à payer 200.000 DA d'amende en plus d'une mise en garde pour «jets de projectiles sur le terrain» (2e infraction). Le club des Zibans est sanctionné d'une seconde amende de 50.000 DA pour «mauvaise organisation de la rencontre» face à l'Olympique Akbou (0-1), disputée samedi dernier.

L'entraîneur en chef de l'ES Sétif, Bendris Redha a écopé d'une amende 100.000 DA pour «contestation de décision», lors du match face à la JS Kabylie (2-2) disputé vendredi dernier au stade 8 mai 45 de Sétif. La même sanction est infligée au joueur de la JS Kabylie à Redjem Adem pour «contestation de décision» face à l'ESS de la 13e journée de Ligue 1 Mobilis.